



SUBVENTIONS AUX INDIVIDUS ET AUX ORGANISATIONS

La Municipalité de Clare reconnaît l'importante contribution des individus, des groupes et des organisations quant à l'épanouissement de la culture, des loisirs et du tourisme de notre communauté et, selon sa politique municipale, va considérer accorder, quand demandé, de l'aide financière et d'autres types d'aide, afin de permettre à ces individus, groupes et organisations de promouvoir leurs objectifs.

Cette aide financière sera classée soit comme (a) 'projet spécial' ou (b) 'capital'. (a) 'Projet spécial' a comme but de couvrir les dépenses associées avec la mise sur pied de nouveaux programmes ou pour participer à des événements spéciaux. (b) 'Capital' a comme but de permettre aux groupes ou aux associations de se procurer de l'équipement et/ou des facilités. Dans ces situations, le Conseil réserve le droit de placer des restrictions sur le montant de fonds accordés, ainsi que sur les profits reçus de la vente d'équipement et/ou de facilités.

Le Conseil va, selon sa politique municipale, limiter les subventions aux individus, aux groupes et aux organisations qui offrent des services aux résidents de la Municipalité de Clare. Les subventions ne seront pas accordées aux groupes qui sont en concurrence ou qui vont copier un service qui existe déjà dans la Municipalité. Le Conseil va seulement considérer des subventions aux organisations provinciales et nationales, ainsi que toutes activités de cueillette de fonds de ces groupes/organisations seulement après que les demandes de subventions des groupes locaux sont considérées.

Le Conseil ne va pas considérer une subvention d'un individu, d'un groupe, ni d'une organisation, sauf si et quand toute information demandée dans le formulaire de demande ci-inclus est reçue et, quand nécessaire, vérifiée.

Le Conseil va réduire sa subvention à une organisation ou un groupe qui a un surplus opérationnel ou un surplus de fonds accumulés.

Dans tous cas où une aide financière est accordée à un individu, l'aide sera basée entièrement sur le besoin financier de cet individu et, dans la plupart des cas, n'excédera pas 25 % du coût total anticipé du projet.

- Toutes demandes de subventions liées aux loisirs seront considérées par le **Département des Loisirs** de la Municipalité de Clare.
- Toutes demandes de subventions classées de type '**capital**' et les autres demandes seront considérées par le **Conseil municipal** de Clare.



GRANTS TO INDIVIDUALS AND ORGANIZATIONS

The Municipality of Clare recognizes the important and valuable contribution of individuals, groups and organizations to the recreational, cultural and tourism climate of our community and as a matter of policy, will, upon request, consider providing financial and other assistance to enable them to promote their objectives.

Financial assistance will be classed as either (a) “Special Events”, which is intended to cover those expenses associated with setting up new programs or attending special events. (b) “Capital”, which is intended to enable the group or association to acquire capital equipment and/or facilities. In these situations, Council will reserve the right to place some restrictions upon the amount of funds being granted, as well as the proceeds on disposal of any equipment and/or facilities.

Council will, as a matter of policy, restrict grants to individuals, groups and organizations who are providing a service to the residents of the Municipality of Clare. Grants will not be provided to competing groups or to duplicate a particular service. Council will consider grants to Provincial and National organizations and fund raising activities of those groups/organizations only after grants to local groups have been considered.

Council will not consider a grant to any individual, group or organization unless and until all the information requested and required in the grant application attached has been received and, where necessary, verified.

Council will reduce its grant to any organization that has an operating or accumulated surplus of funds.

In cases where financial assistance is being provided to an individual, such assistance will be based entirely upon the financial need of the individual and in most circumstances will not exceed 25% of the anticipated cost of the venture and/or project.

- All recreational grant requests will be considered by the Clare Recreation Department (Community Recreation Assistance).
- All capital and other grant requests will be considered by Municipal Council.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
APPLICATION FORM FOR FINANCIAL ASSISTANCE



Bilingue
Bilingual

À noter : Selon la Loi du gouvernement municipal le total de toutes les subventions accordées n'excèdera pas un pour cent (1%) des taxes prélevées par une municipalité pour l'exercice financier.

Note: In accordance with the Municipal Government Act the total of all grants approved shall not exceed one percent (1%) of the taxes collected by a municipality in the fiscal year.

Date limite pour la réception des demandes : Vendredi le 30 mars 2012
Deadline for receipt of request: Friday, March 30th, 2012

IMPORTANT

Toutes les sections de ce formulaire de demande doivent être remplies avant que la demande soit prise en considération par le Conseil municipal de Clare. Les demandes de subventions reçues après la date limite ne seront pas prises en considération durant l'exercice financier en cours.

All sections of this application must be completed prior to consideration by the Clare Municipal Council. Request for grants received after the announced closing date will not be considered for funding during the current budget year.

Nom de l'organisation ou du groupe / *Name of Organization or Group* :

Adresse / *Address* :

Courriel / *Email* :

Direction, cadres ou officiers / *Principals, Directors or Agents*

Noms / *Names* :

Poste / *Position* :

Nom de l'institution financière (banque) /
Name of Financial Institution (Bank)

Adresse / *Address* :

But de l'organisme ou du groupe / *Purpose of Organization or Group* :

Expliquez brièvement le projet (utilisez une page supplémentaire si nécessaire) /
Briefly explain the project (use an additional page if necessary)

Groupe d'âge cible / *Age Group Targeted*: _____

Montant demandé / *Amount Requested*: \$ _____ \$

De quelles manières le programme sera avantageux au groupe cible et pourra améliorer les activités culturelles de la Municipalité ? / *Explain how this Program will benefit the target group and enhance cultural activities of the Municipality:*

Expliquez comment les opérations seront financées ou subventionnées dans les années futures (s'il y a lieu). Élaborer vos activités de prélèvement de fonds. / *Explain how the Operations will be financed or funded in subsequent years (if applicable). Please emphasize on your fund raising efforts.*

Nom et poste de la personne ressource qui fait la demande (en caractères d'imprimerie) /
Name and title of contact person if more information is required (please print)

Signature : _____

Téléphone / *Telephone*: _____ Cellulaire / *Cellular* _____

Courriel / *Email* : _____

À NOTER : Chaque demande de subvention doit être accompagnée d'un **rapport financier** complet ou d'un **budget** complet et détaillé, indiquant tous les revenus, dépenses, ainsi que les partenaires financiers anticipés.

*NOTE: Each application must include a complete **Financial Statement** and/or a complete comprehensive **Budget** showing all anticipated funding partners, Revenues and Expenses.*

Vous pouvez ajouter tout autre renseignement que vous jugez pertinent. /
Please attach any additional information you feel is appropriate.

